

## Table de concordance GRI

BIC publie des informations conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative). La Global Reporting Initiative est un organisme international à l'origine de normes de publication d'informations sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques.



NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
<b>100 Normes universelles</b>			
<b>GRI 2 : Informations générales</b>	2-1 Détails sur l'organisation	a, b et c. 7.1 Informations sur la Société d. 6. Etats financiers - Note 28	
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	3.1.1.1.1 Base générale pour la préparation de l'État de durabilité (BP-1)	
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	a. Reporting annuel b. Année fiscale allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 c. Page 1 d. 7.5 Relations avec les investisseurs	
	2-4 Reformulations d'informations	3.1.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	
	2-5 Assurance externe	3.1.6.2 Rapport du Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification de l'État de durabilité	
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	
	2-7 Employés	• 3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1) • 3.1.4.1.1 Stratégie - Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)	
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas employés	3.1.4.1.1 Stratégie - Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)	
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	4. Gouvernement d'entreprise	
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.1.4.1 Des relations organisées entre Conseil d'Administration et Direction Générale 4.1.2.8 Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • 3.1.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) • 3.1.1.4.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)	
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • 3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)	
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	• 3.1.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5) • 3.1.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 2 : Informations générales	2-15 Conflits d'intérêts	4.1.2.5 Indépendance des Administrateurs 4.1.2.8 Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980	
	2-16 Communication des préoccupations majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)</li> </ul>	
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux	
	2-19 Politiques de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux</li> <li>3.1.3.1.1 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)</li> <li>3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des salariés</li> </ul>	
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux</li> <li>3.1.3.1.1 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)</li> <li>3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des salariés</li> </ul>	
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des employés ( <i>Total Rewards</i> ) - Indicateurs et cibles (S1-16)	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	
	2-23 Engagements politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)</li> <li>3.1.4.1.2 Conditions de travail - Politique (S1-1)</li> <li>3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - Politique (S1-1)</li> <li>3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail - Politique (S1-1)</li> <li>3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</li> </ul>	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-24 Intégration des engagements politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)</li> <li>3.1.4.1.2 Conditions de travail - Actions (S1-4)</li> <li>3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - Actions (S1-4)</li> <li>3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail - Actions (S1-1)</li> <li>3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> <li>3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)</li> </ul>	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 2 : Informations générales	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)</li> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de pollution (E2-1)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)</li> <li>• 3.1.4.1.2 Conditions de travail</li> <li>• 3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances</li> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail</li> <li>• 3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations (S1-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4)</li> </ul>	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations (S1-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)</li> <li>• 3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</li> <li>• 3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)</li> </ul>	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - Nombre total de cas de discrimination, y compris de harcèlement (S1-17)</li> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail - Nombre total d'atteintes graves envers les droits humains (S1-17)</li> <li>• 3.1.5.1.3 Cas de corruption (G1-4)</li> </ul>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 2 : Informations générales	2-28 Adhésions à des associations	Non publié	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)</li> <li>• 3.1.4.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)</li> </ul>	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-30 Négociations collectives	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Dialogue social	
GRI 3 : Thèmes pertinents	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.1.3 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.5.1.2 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)</li> </ul>	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.1.4.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.3.1.2 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.4.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.3.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.5.1.2 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)</li> </ul>	
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Se référer aux lignes dédiées par norme thématique ci-dessous	
<b>200 Normes économiques</b>			
GRI 201 : Performance économique	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	6. Etats financiers	Paiements aux fournisseurs de capitaux, paiements aux gouvernements par pays, investissements dans la communauté*

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 201 : Performance économique	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.3.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)</li> </ul>	
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Protection sociale et avantages sociaux 6. Etats financiers - Note 18 - Retraites et autres avantages du personnel	
	201-4 Aide financière publique	Non applicable	
GRI 202 : Présence sur le marché	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Non publié	
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Non publié	
GRI 203 : Impacts économiques indirects	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Non publié	
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Non publié	
GRI 204 : Pratiques d'achats	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.5.1.2 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)</li> </ul>	
	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Non publié	
GRI 205 : Lutte contre la corruption	3-3 Thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</li> <li>3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)</li> </ul>	
	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Non publié	
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Prévention et détection de la corruption (G1-3)	
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	3.1.5.1.3 Cas de corruption (G1-4)	
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Pas d'action en justice en 2025	
GRI 207 : Fiscalité	207-1 Approche de la politique fiscale	Non publié	
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Non publié	
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Non publié	
	207-4 Reporting pays par pays	Non publié	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
<b>300 Normes environnementales</b>			
<b>GRI 301 : Matières</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)</li> <li>• 3.1.3.4.2 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)</li> </ul>	
	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources entrantes (E5-4)	Poids des produits et matériaux utilisés non publiés, l'information étant considérée comme confidentielle
	301-2 Matières recyclées utilisées	3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources entrantes (E5-4)	
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	<i>Non publié</i>	
<b>GRI 302 : Énergie</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)</li> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> </ul>	
	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	
<b>GRI 302 : Énergie</b>	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	<i>Non publié</i>	
	302-3 Intensité énergétique	3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	
	302-5 Réduction des besoins énergétique des produits et des services	<i>Non publié</i>	
<b>GRI 303 : Eau et effluents</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de pollution (E2-1)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)</li> <li>• 3.1.3.2.2 Cibles en matière de pollution (E2-3)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2)</li> <li>• 3.1.3.3.2 Cibles en matière de ressources hydriques et marines (E3-3)</li> </ul>	
	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2)</li> </ul>	
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	3.1.3.2.2 Cibles en matière de pollution (E2-3)	
	303-3 Prélèvement d'eau	3.1.3.3.2 Indicateurs et cibles - Consommation d'eau (E3-4)	
	303-4 Rejet d'eau	<i>Non publié</i>	
	303-5 Consommation d'eau	3.1.3.3.2 Indicateurs et cibles - Consommation d'eau (E3-4)	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
<b>GRI 304 : Biodiversité</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
<b>GRI 305 : Émissions</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)</li> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière de pollution (E2-1)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)</li> <li>• 3.1.3.2.2 Cibles en matière de pollution (E2-3)</li> </ul>	
	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Émissions de GES (E1-6)</li> </ul>	
	305-2 Émissions directes de GES (Champ d'application 2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Émissions de GES (E1-6)</li> </ul>	
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Émissions de GES (E1-6)</li> </ul>	
	305-4 Intensité des émissions de GES	3.1.3.1.4 Indicateurs et cibles - Émissions de GES (E1-6)	
	305-5 Réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)</li> <li>• 3.1.3.1.4 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4)</li> </ul>	
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	<i>Non publié</i>	
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	3.1.3.2.2 Indicateurs et cibles - Pollution de l'air, de l'eau et des sols (E2-4)	
<b>GRI 306 : Déchets</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)</li> <li>• 3.1.3.4.2 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)</li> </ul>	
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources sortantes (E5-5)</li> </ul>	
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.4.1 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)</li> <li>• 3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources sortantes (E5-5)</li> </ul>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 306 : Déchets	306-3 Déchets générés	3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources sortantes (E5-5)	
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources sortantes (E5-5)	
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	3.1.3.4.2 Indicateurs et cibles - Flux de ressources sortantes (E5-5)	
GRI 306 : Effluents et déchets	306-3 Déversements significatifs	3.1.3.2.2 Indicateurs et cibles - Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à la pollution (E2-6)	
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs	3-3 Thèmes pertinents	3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	
	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.3.1.2 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.3.2.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.3.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1)</li> <li>• 3.1.3.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)</li> </ul>	
<b>400 Normes sociales</b>			
GRI 401 : Emploi	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.2 Conditions de travail</li> <li>• 3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances</li> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail</li> <li>• 3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.1 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> <li>• 3.1.4.2.3 Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels (S2-5)</li> </ul>	
	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.1.4.1.1 Stratégie - Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)	Recrutements de nouveaux employés et répartition par tranche d'âge, par sexe et par région non publiés
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des salariés (Total Rewards) - Indicateurs et cibles	
	401-3 Congé parental	3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des salariés (Total Rewards) - Indicateurs et cibles	
GRI 402 : Relations employés/direction	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Dialogue social 3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)	
	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	<i>Non publié</i>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 403 : Santé et sécurité au travail	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité</li> <li>• 3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.1 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> <li>• 3.1.4.2.3 Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels (S2-5)</li> </ul>	
	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	3.1.4.1.5 Dialogue avec le personnel de BIC - Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)	
	403-3 Services de santé au travail	<i>Non publié</i>	
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<i>Non publié</i>	
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à sécurité au travail	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité	
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité - Indicateurs et cibles	
	403-9 Accidents du travail	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité	
403-10 Maladies professionnelles	3.1.4.1.2 Conditions de travail - Santé et sécurité		
GRI 404 : Formation et éducation	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - La formation et le développement des compétences sont reconnus comme des facteurs clés de réussite</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> </ul>	
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - La formation et le développement des compétences sont reconnus comme des facteurs clés de réussite	
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés	3.1.4.1.3 Égalité de traitement et égalité des chances - La formation et le développement des compétences sont reconnus comme des facteurs clés de réussite	
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<i>Non publié</i>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
<b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.3 Egalité de traitement et égalité des chances - Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	
	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)</li> <li>• 3.1.4.1.1 Stratégie - Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)</li> <li>• 3.1.4.1.3 Egalité de traitement et égalité des chances - Indicateurs (S1-9)</li> </ul>	
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.1.4.1.2 Conditions de travail - De la rémunération au bien-être des salariés - Indicateurs et cibles	
<b>GRI 406 : Lutte contre la discrimination</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.3 Egalité de traitement et égalité des chances - Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	Informations relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux non publiées car le sujet n'est pas matériel
	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	3.1.4.1.3 Egalité de traitement et égalité des chances - Lutte contre la discrimination (S1-17)	
<b>GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.2 Conditions de travail - Dialogue social</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	
	407-1 Activités et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.2 Conditions de travail - Dialogue social</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
<b>GRI 408 : Travail des enfants</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail</li> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	
	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail</li> <li>• 3.1.4.2.1 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> </ul>	
<b>GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> </ul>	
	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.1.4 Autres droits liés au travail</li> <li>• 3.1.4.2.1 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> </ul>	
<b>GRI 410 : Pratiques de sécurité</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non pertinent</i>	
	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	<i>Non pertinent</i>	
<b>GRI 411 : Droits des peuples autochtones</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
<b>GRI 413 : Communautés locales</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
<b>GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs</b>	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2)</li> <li>• 3.1.4.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4)</li> <li>• 3.1.5.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)</li> </ul>	
	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	<i>Non publié</i>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2025	OMISSION
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.1.4.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)	
GRI 415 : Politiques publiques	3-3 Thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	415-1 Contributions politiques	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1.4.3.1 Stratégie - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)</li> <li>• 3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4)</li> </ul>	
	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	<i>Non publié</i>	
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	3.1.4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4)	
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 418 : Confidentialité des données des clients	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel

\* Hors rapport de durabilité (RD)